

Code de conduite des fournisseurs du Groupe Schaeffler

Transparence, confiance et travail d'équipe



Avant-propos



Chers fournisseurs,

Le Groupe Schaeffler est une entreprise familiale cotée en bourse qui s'appuie sur un ensemble de valeurs fondamentales établies par les fondateurs de l'entreprise. Outre la recherche constante du succès, la culture d'entreprise du Groupe Schaeffler repose sur la volonté et la capacité de se remettre en question, d'essayer de nouvelles choses et, ce faisant, de conserver une perspective à long terme. Réussir, c'est viser la meilleure qualité possible et s'efforcer de créer une technologie de premier ordre tout en respectant des principes durables. Nous avons regroupé ces aspects pour asseoir nos quatre valeurs fondamentales : la durabilité, l'innovation, l'excellence et la passion.

La gestion des fournisseurs doit désormais répondre à bien plus qu'aux exigences d'un monde interconnecté à l'échelle mondiale. Les technologies modernes nécessitent des matières premières, qui proviennent souvent de régions critiques du monde. Le changement climatique et la raréfaction des ressources affectent également nos chaînes d'approvisionnement.

Le Groupe Schaeffler répond à ces défis en tenant compte des aspects de durabilité dans sa gestion des achats et des fournisseurs. Pour le Groupe Schaeffler, l'approvisionnement durable est une question centrale. Cela concerne aussi bien le traitement responsable des matériaux critiques que les droits de l'homme et les standards écologiques et sociaux.

Les valeurs qui sont au cœur des exigences de notre chaîne d'approvisionnement reposent sur des normes et des principes reconnus à l'international que nous avons ancrés dans le Code de conduite des fournisseurs du Groupe Schaeffler.

Ces principes fondamentaux correspondent aux lois, principes et accords nationaux et internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions applicables de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous renforçons ces valeurs par un système approprié de contrôle et d'audit et par une communication active avec vous, en tant que fournisseurs, dont nous attendons le soutien dans la chaîne d'approvisionnement en aval.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrons relever les défis de l'avenir.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Andreas Schick". The signature is written in a cursive, professional style.

Andreas Schick
Chief Operating Officer (COO)
Schaeffler AG

Avant-propos	03
Préambule	06
1 Principes fondamentaux et règles de conduite	08
1.1 Intégrité	09
1.2 Transparence, confiance et coopération	09
1.3 Gestion des risques	09
1.4 Respect des droits de l'homme	10
1.5 Respect des lois applicables	10
1.6 Éviter les conflits d'intérêts	10
1.7 Gestion saine des actifs de l'entreprise	10
1.8 Comptabilité et reporting financier appropriés	10
1.9 Comportement approprié en public	10
2 Comportement envers les fournisseurs et les tiers	12
2.1 Concurrence loyale	13
2.2 Mesures anticorruption ; cadeaux, invitations et autres avantages ; dons et sponsoring	13
2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	13
2.4 Contrôle des exportations et droit des sanctions	13
2.5 Taxes et douanes	13
2.6 Sécurité et conformité	13
3 Traitement de l'information	14
3.1 Protection des informations pertinentes pour l'entreprise	15
3.2 Protection des données personnelles	15
3.3 Sécurité informatique	15
3.4 Informations d'initiés	15
4 Traitement des employés et collègues	16
4.1 Conditions de travail équitables et développement des employés	17
4.2 Diversité et principe d'égalité de traitement	17
4.3 Equilibre entre vie professionnelle et familiale	17
4.4 Condamnation du travail forcé et du travail des enfants	17
4.5 Dialogue avec les employés et les représentants des employés	17
5 Durabilité, environnement, santé et sécurité	18
5.1 Agir dans une optique de durabilité	19
5.2 Protection de l'environnement et du climat	19
5.3 Santé et sécurité au travail	19
6 Signalement et personnes de contact	20
6.1 Signalement de tout type de comportement répréhensible	21
6.2 Personnes à contacter	21
6.3 Système d'alerte	22
Contact	22
Approbation du Code de conduite des fournisseurs de Schaeffler	23

INTÉGRITÉ, ÉQUITÉ ET RESPECT MUTUEL SONT LES PILIERS DU GROUPE SCHAEFFLER SUR LESQUELS REPOSENT NOS ACTIONS. SCHAEFFLER ASSUME SA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE ET CRÉE AINSI LES CONDITIONS DU SUCCÈS DURABLE DE L'ENTREPRISE.



Ce Code de conduite des fournisseurs a été approuvé par le directoire de Schaeffler AG avec le soutien total de la famille Schaeffler. Il souligne l'importance que Schaeffler accorde aux relations commerciales responsables.

Le Code de conduite des fournisseurs décrit les valeurs et les principes de conduite qui sont attendus de tous les fournisseurs, de leurs employés et des acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Ces valeurs et principes de conduite constituent la base impérative de toute collaboration entre Schaeffler et ses fournisseurs.

Schaeffler attend donc de vous, en tant que fournisseur, que vous vous sentiez responsable du respect de ce Code de conduite et que vous aidiez tous vos employés et fournisseurs à le respecter également.

Champ d'application

Ce Code de conduite s'applique à toutes les personnes physiques ou morales qui vendent ou fournissent des produits, des processus ou des services au Groupe Schaeffler (Schaeffler AG et toutes les sociétés dans lesquelles Schaeffler AG détient directement ou indirectement une participation majoritaire), soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers, par exemple des sociétés affiliées, des partenaires de distribution, des sous-traitants et des agents (ci-après dénommés "fournisseurs").

¹ Le terme « Schaeffler » désigne le Groupe Schaeffler, c'est-à-dire Schaeffler AG et toutes les sociétés du groupe dans lesquelles Schaeffler AG détient directement ou indirectement une participation majoritaire.

1 PRINCIPES FONDAMENTAUX ET RÈGLES DE CONDUITE

1.1 Intégrité

L'intégrité signifie que toutes les pratiques commerciales de Schaeffler sont à tout moment conformes aux valeurs et aux principes de conduite de l'entreprise. Schaeffler attend également de ses fournisseurs qu'ils adhèrent aux lois en vigueur et qu'ils respectent les valeurs et principes de conduite définis ici.

Schaeffler n'entretient de relations commerciales à long terme qu'avec des tiers dont les pratiques commerciales sont conformes aux valeurs et aux principes de conduite spécifiés dans ce Code de conduite et qui protègent ainsi l'entreprise et ses employés contre toute forme de responsabilité pénale ou autre.

1.2 Transparence, confiance et coopération

Schaeffler est un partenaire loyal et fiable. C'est pourquoi Schaeffler et ses employés agissent de manière transparente envers vous en tant que fournisseur. En effet, la transparence génère la confiance, et la confiance est la base d'une coopération réussie dans un réseau de fournisseurs. Nous attendons la même chose de vous.

Une collaboration responsable exige des actions et des décisions transparentes et compréhensibles. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles seront acceptées par tous. En matière de collaboration, la transparence signifie également que les problèmes sont abordés ouvertement et que les parties travaillent honnêtement les unes avec les autres.

1.3 Gestion des risques

Schaeffler prend des risques commerciaux calculés afin de mettre en œuvre sa stratégie d'entreprise et d'en tirer les bénéfices. En règle générale, le succès commercial exige que les opportunités soient exploitées et que les risques associés soient identifiés à temps, évalués et gérés.

En raison de la complexité du réseau de fournisseurs dont vous faites partie (avec vos sous-traitants), l'analyse et l'évaluation des chaînes d'approvisionnement jouent ici un rôle essentiel.

Le système de gestion du fournisseur est orienté vers les aspects sociaux, écologiques et économiques, en tenant compte notamment des « Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », des dix principes du « Pacte mondial des Nations Unies » et des « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ».

A cette fin, nous attendons votre participation et votre soutien actifs en ce qui concerne la définition et la catégorisation des risques. Cela s'applique en particulier à l'acceptation et à la mise en œuvre des méthodes utilisées, par exemple l'auto-déclaration et les inspections sur place (par des tiers mandatés si nécessaire).

Schaeffler se réserve le droit d'effectuer des contrôles pour vérifier le respect de ces mesures. La mise en œuvre des précautions requises doit être assurée au moyen d'un système de surveillance ou de gestion approprié.

1.4 Respect des droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de la responsabilité sociale de Schaeffler.

En tant que fournisseur de Schaeffler, vous devez également vous engager à respecter le code international des droits de l'homme des Nations Unies, les « Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », les dix principes du « Pacte mondial des Nations Unies » et les normes internationalement reconnues de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Schaeffler attend de ses employés qu'ils respectent la dignité et les droits personnels de tous les individus ainsi que de toutes les parties avec lesquelles ils sont associés par leurs activités, leurs relations commerciales et leurs produits. Schaeffler attend de vous que vous travailliez activement à prévenir les violations des droits de l'homme et à les éliminer dans le cadre d'un processus de diligence raisonnable en la matière.

1.5 Respect des lois en vigueur

Schaeffler respecte et observe toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales valides et applicables. Le respect de ces lois et règlements est la base du succès économique à long terme de Schaeffler. Les infractions correspondantes peuvent causer des dommages importants et avoir de graves conséquences tant pour l'entreprise que pour les employés, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes.

Schaeffler ne tolère aucune violation et attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois, les règlements officiels et les règles en vigueur dans la même mesure.

1.6 Éviter les conflits d'intérêts

Schaeffler attend de tous ses fournisseurs qu'ils fassent preuve d'intégrité.

1.7 Gestion saine des actifs de l'entreprise

Si des biens de Schaeffler sont mis à votre disposition en tant que fournisseur, par exemple des machines ou du matériel d'exploitation, des technologies de l'information, des logiciels, des données ou de la propriété intellectuelle, vous êtes tenu de les traiter avec précaution et responsabilité et de les protéger contre tout accès non autorisé.

1.8 Comptabilité et reporting financier appropriés

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils respectent à tout moment les principes d'une comptabilité et (le cas échéant) d'un reporting financier appropriés.

1.9 Comportement approprié en public

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils s'abstiennent de faire des déclarations ou des commentaires sur Schaeffler (publiquement ou sur les médias sociaux) et d'utiliser les logos Schaeffler à leurs propres fins sans l'approbation du service de communication d'entreprise de Schaeffler.



2 COMPORTEMENT ENVERS LES FOURNISSEURS ET LES TIERS

2.1 Concurrence loyale

Schaeffler défend une concurrence loyale et impartiale.

La plupart des pays ont des lois et des règlements interdisant les accords, les arrangements et les actions coordonnées entre les concurrents, les fournisseurs, les consommateurs et les distributeurs qui peuvent entraver ou avoir pour but d'entraver la concurrence. Il en va de même pour l'abus d'influence sur le marché par des actions unilatérales.

Schaeffler exige de ses fournisseurs qu'ils ne se livrent pas à des comportements contraires aux lois de la concurrence et aux lois antitrust et qu'ils veillent à ce que ces exigences soient également satisfaites tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

2.2 Mesures anti-corruption

Schaeffler ne tolère pas la corruption sous quelque forme que ce soit. Tout comportement de la part des fournisseurs pouvant donner l'impression que les décisions commerciales sont influencées de manière inappropriée est interdit.

Cadeaux, invitations et autres avantages

Les avantages des fournisseurs, tels que les cadeaux, les invitations ou autres privilèges, ne sont autorisés que s'ils sont appropriés et transparents.

Schaeffler attend de vous, en tant que fournisseur, que vous vous absteniez d'accorder ou d'accepter des avantages de quelque nature que ce soit dans le but d'exercer une influence. L'octroi d'avantages à des agents publics, à des fonctionnaires ou à des représentants de ces personnes dans le but de promouvoir illégalement des affaires ne sera pas toléré. Il en va de même pour les paiements de facilitation et les avantages indirects, par exemple via d'autres tiers.

Schaeffler attend donc le strict respect des lois anti-corruption en vigueur dans les pays où se déroule la collaboration commerciale.

Dons et sponsoring

Schaeffler recommande à ses fournisseurs de s'abstenir de faire des dons aux partis politiques ou à leurs représentants, aux hommes et femmes politiques, aux membres du parlement, aux candidats à des fonctions politiques ou à des personnes individuelles.

Les activités de sponsoring, avec ou sans lien avec les relations commerciales avec Schaeffler, sont soumises à l'approbation du département Corporate Communications de Schaeffler.

2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités légales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et qu'ils n'exercent ni ne permettent des activités liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

2.4 Contrôle des exportations et droit des sanctions

Les lois et directives nationales et internationales réglementent les opérations d'importation, d'exportation, de commerce, de courtage et de financement, la prestation de services et l'expédition de marchandises (biens matériels, logiciels et technologies). Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils s'assurent, au moyen de processus appropriés, que les transactions et activités commerciales avec des tiers et avec le Groupe Schaeffler ne contreviennent pas à la législation sur le contrôle des exportations et les sanctions et qu'ils fournissent immédiatement les vérifications et informations éventuellement requises.

2.5 Taxes et douanes

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois fiscales et les réglementations douanières en vigueur.

2.6 Sécurité et conformité des produits

L'objectif premier de la sécurité des produits chez Schaeffler est de préserver la santé et la sécurité des personnes. Tout est mis en œuvre pour assurer la conformité de tous les processus, produits et services en respectant les directives et réglementations en vigueur au moment de leur mise en circulation, notamment les dispositions légales relatives à la sécurité des produits en matière de développement, de fabrication, d'utilisation et de caractéristiques. Dans ce contexte, Schaeffler tient compte de l'état actuel des connaissances et de l'état de la technique ainsi que des attentes justifiées des utilisateurs finaux en matière de sécurité tout au long du cycle de vie. Schaeffler attend la même chose de ses fournisseurs.

3 TRAITEMENT DE L'INFORMATION

3.1 Protection des informations pertinentes pour l'entreprise

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils protègent les informations contre toute utilisation abusive, perte, destruction et manipulation.

3.2 Protection des données personnelles

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils protègent et respectent les droits des personnes. Le respect des réglementations et des lois applicables, notamment dans le traitement des données personnelles, doit être assuré par des mesures appropriées.

3.3 Sécurité informatique

Les données traitées dans des systèmes informatiques doivent être protégées de la meilleure façon possible et au moins suffisamment pour répondre aux exigences légales.

3.4 Informations d'initiés

Les informations d'initiés, c'est-à-dire les informations spécifiques qui, si elles étaient connues du public, pourraient influencer de manière significative le prix des titres cotés, doivent être traitées de manière strictement confidentielle. Les fournisseurs qui disposent de telles informations d'initiés ne sont pas autorisés à les utiliser dans le but de négocier des titres ou d'autres instruments financiers. Ils ne sont pas non plus autorisés à transmettre des informations d'initiés à des tiers ou à les utiliser dans le but de faire des recommandations concernant l'achat ou la vente de titres ou d'autres instruments financiers.



4 TRAITEMENT DES EMPLOYÉS ET COLLÈGUES

4.1 Conditions de travail équitables et développement des employés

Schaeffler attend de ses fournisseurs (en particulier les sociétés mettant du personnel à disposition) qu'ils respectent les salaires minimums légalement garantis sur les marchés du travail respectifs ainsi que les lois et règlements du travail en vigueur, notamment les temps de travail. Les frais de recrutement ne peuvent en aucun cas être facturés au salarié.

Le recours à des pratiques trompeuses ou mensongères lors du recrutement de salariés est interdit. Il est interdit de fournir de fausses informations concernant les conditions de travail, y compris les salaires et les avantages supplémentaires, le lieu de travail, les conditions de vie, le niveau de risque que comporte le travail, ou le logement et les coûts associés (si l'employeur ou l'intermédiaire fournit ou organise le logement).

Le contrat de travail et ses annexes doivent être écrits, contenir une description détaillée et compréhensible, dans la langue maternelle du futur employé, et être disponible en temps utile, au minimum cinq jours avant le démarrage du contrat de travail.

Les documents d'identité des employés ne doivent être ni conservés, ni manipulés ou détruits.

Tout logement mis à disposition doit répondre à minima aux normes du pays concerné.

Les fournisseurs doivent également développer les employés en fonction de leurs capacités individuelles et de leurs intérêts professionnels et personnels. Dans l'idéal, il convient de concilier les intérêts de l'entreprise et les exigences individuelles de l'employé.

4.2 Diversité et principe d'égalité de traitement

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils créent un environnement de travail exempt de préjugés, de discrimination, d'intimidation et de harcèlement et dans lequel les employés sont valorisés. Chaque employé doit se sentir apprécié, indépendamment de son âge, de son sexe, de son identité de genre, de son origine ethnique, de sa nationalité, de sa religion ou de sa vision du monde, et indépendamment de son handicap et de son orientation sexuelle.

4.3 Equilibre entre vie professionnelle et familiale

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils favorisent le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et familiale en priorisant la vie de famille.

4.4 Condamnation du travail forcé et du travail des enfants

Schaeffler condamne strictement toute forme de travail des enfants, de travail forcé/obligatoire, d'esclavage moderne, de travail forcé ou d'exploitation en prison, de trafic d'êtres humains et d'autres formes d'exploitation dans ses propres activités commerciales. Schaeffler exige expressément la même chose de ses fournisseurs et de leur chaîne d'approvisionnement.

Sont strictement interdits, les formes graves de traite des êtres humains impliquant le recrutement, le transport, le déplacement, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la violence, la coercition, l'enlèvement, la tromperie, la subterfuge, l'abus de pouvoir ou de faiblesse, ou l'octroi de paiements ou d'avantages à une personne qui a le contrôle sur la victime.

Schaeffler interdit strictement à tous ses fournisseurs d'utiliser le travail forcé ou de participer à des formes graves de trafic d'êtres humains telles que définies ci-dessus, y compris la proposition de services sexuels rémunérés.

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des mesures efficaces pour prévenir le trafic d'êtres humains, comme décrit dans la Politique de Schaeffler en matière de Trafic d'êtres humains, et qu'ils en contrôlent régulièrement l'efficacité.

4.5 Dialogue avec les employés et les représentants des employés

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le droit des employés à la liberté d'association et de réunion et qu'ils leur accordent le droit à la négociation collective dans le but de réglementer les conditions de travail. Tous les employés doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs problèmes et leurs préoccupations à tout moment.

5 DURABILITÉ, ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Agir dans une optique de durabilité

Le développement durable est fermement ancré dans les valeurs et les activités de Schaeffler. La création durable de valeur ajoutée repose sur l'unité entre les responsabilités économique, écologique et sociale, tant au niveau des produits et de leur production que des processus, des services et de la chaîne d'approvisionnement. Schaeffler conçoit donc l'action durable comme un sujet transversal qui peut être considéré de manière globale.

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils respectent toutes les réglementations locales/régionales et internationales applicables en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité, ainsi que les lois de protection de l'environnement, pour tous les produits, processus et services, et qu'ils s'efforcent activement de promouvoir une gouvernance d'entreprise durable. Une gestion raisonnée doit être au centre des activités des fournisseurs, notamment par l'utilisation des énergies renouvelables, par la réduction des déchets et le gaspillage des ressources. Les certifications qualifiées correspondantes sont attendues à des fins de vérification.

Le traitement des minéraux dits de conflit et, d'une manière générale, des minéraux et matériaux critiques pour lesquels la chaîne d'approvisionnement est la clé d'une responsabilité et d'une diligence accrues et pour lesquels des exigences supplémentaires sont donc posées en termes de transparence et de collaboration, font l'objet d'une attention particulière.

Le fournisseur s'engage à respecter les réglementations relatives aux substances interdites et à déclarer, par exemple les directives ELV, RoHS et REACH, et à fournir les certificats correspondants.

5.2 Protection de l'environnement et du climat

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils s'emploient activement à réduire la pollution de l'air, la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets, y compris les eaux usées, à créer des cycles de valorisation et à réduire les gaz à effet de serre, par exemple. Cela s'applique également à la production, à l'administration et au commerce. Tout type de traitement/élimination illégal des déchets est interdit.

Pour la vérification et le développement de ces thèmes et des indicateurs de performance clés, il est recommandé aux fournisseurs de participer aux initiatives appropriées et d'obtenir les notations adéquates (par exemple, CDP/Carbon Disclosure Project).

Schaeffler se réserve en outre le droit de demander à ses fournisseurs l'empreinte carbone / CO₂ (scope 1-3) des produits, processus et services qu'ils livrent à Schaeffler (sous réserve d'une demande spécifique).

L'enregistrement, le calcul, l'évaluation et la communication des données CO₂ pertinentes doivent également être effectués conformément aux normes en vigueur du Greenhouse Gas Protocol (GHG).

5.3 Santé et sécurité au travail

Schaeffler attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent une politique de tolérance zéro en matière de violations des droits de l'homme. Il s'agit notamment de fournir aux employés directs et aux employés de la chaîne d'approvisionnement un environnement de travail approprié, par la diligence correspondante et le respect des exigences, stipulations et recommandations légales et/ou d'exiger cet environnement de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La mise en œuvre des précautions nécessaires doit être assurée au moyen d'un système de surveillance ou de gestion approprié. Les jeunes employés doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Les fournisseurs doivent s'assurer du respect des lois et exigences imposées de manière appropriée en réalisant une analyse interne des risques afin de garantir un environnement de travail adéquat. Cela inclut également la fourniture, si nécessaire, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de plans d'urgence appropriés, ainsi que la réalisation d'exercices d'urgence.



6 SIGNALEMENT ET PERSONNES DE CONTACT

6.1 Signalement de tout type de comportement répréhensible

Les comportements répréhensibles, quels qu'ils soient, seront traités activement chez Schaeffler. Les employés et les agents externes sont encouragés à s'exprimer librement et sans crainte de mesures répressives. Les mesures répressives à l'encontre des fournisseurs qui s'expriment de bonne foi sont interdites.

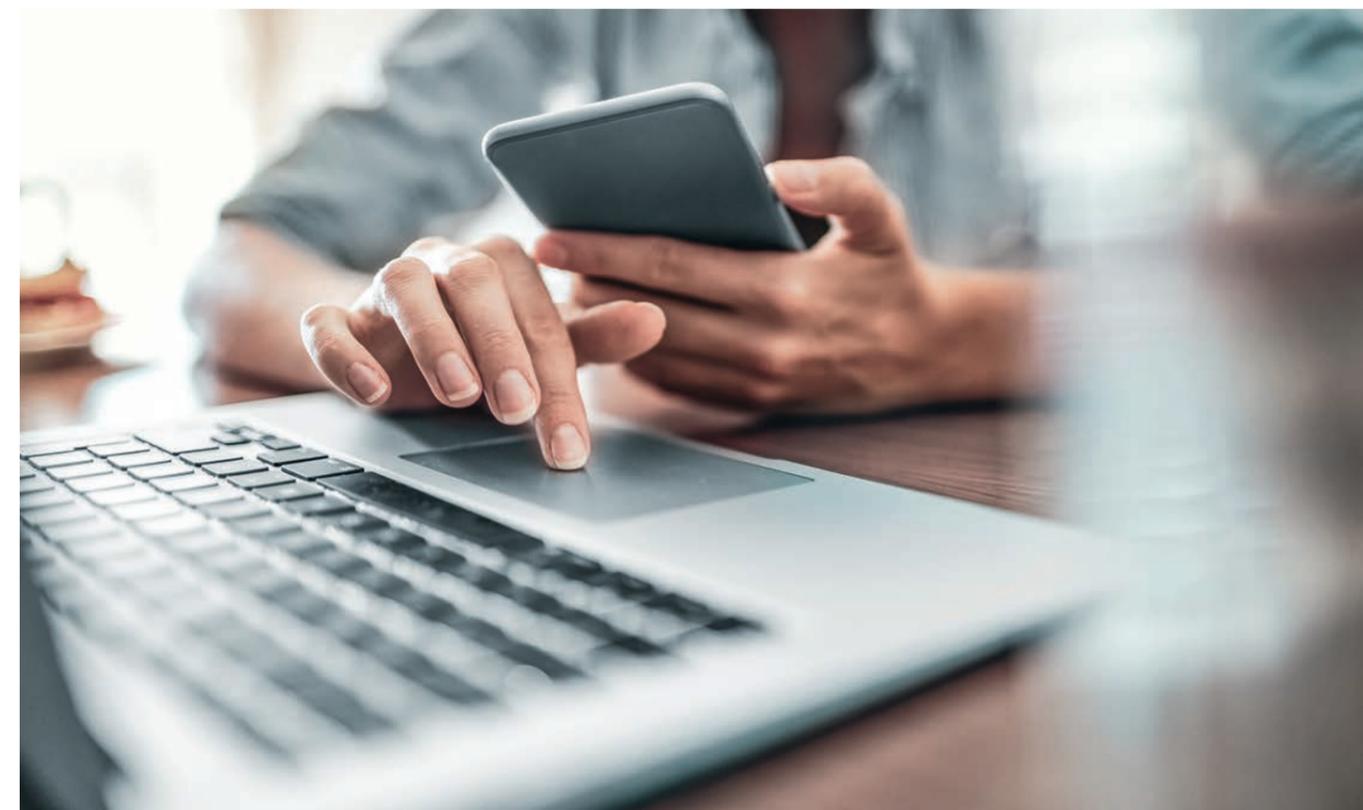
Le système d'alerte suivant est à votre disposition en tant que fournisseur et à celle de vos employés.

6.2 Personnes à contacter

Vous pouvez également contacter directement le service Compliance & Corporate Security en Allemagne :

Compliance & Corporate Security
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
compliance@schaeffler.com

Schaeffler AG
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
www.schaeffler.com



6.3 Système d'alerte

Les violations, en particulier les pratiques commerciales illégales ou les violations potentielles des droits de l'homme, peuvent être signalées à tout moment en utilisant le système d'alerte du Groupe Schaeffler. Ce système est disponible en plusieurs langues et permet une communication anonyme, confidentielle, spécialement cryptée et sécurisée avec l'équipe d'investigation du département Compliance et Corporate Security de Schaeffler.

Le système d'alerte est accessible par les moyens suivants :

Courrier	Schaeffler AG Forensics and Investigations Industriestrasse 1 – 3 91074 Herzogenaurach
Hotline téléphonique 24/7	+49 30 99257146 (allemand, anglais, français) Lignes téléphoniques disponibles dans d'autres langues : Espagnol +1 213 2791015 Portugais +55 61 35507564 Chinois +86 10 65997961 S'il vous est demandé d'entrer code d'accès à l'entreprise (Company Access PIN), merci d'entrer : 3758.
Email	investigations@schaeffler.com
Signalement en ligne	https://www.bkms-system.net/schaeffler

Schaeffler enquêtera et vérifiera rigoureusement tout indice concernant un comportement répréhensible. En fonction de la gravité des faits, Schaeffler décidera des conséquences appropriées, nécessaires et proportionnées à mettre en oeuvre.

Contact

Pour toutes questions relatives au contenu, veuillez contacter le service Purchasing & Supplier Management Sustainability.

Allemagne :

Purchasing & Supplier Management Sustainability
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
purchasing-sustainability@schaeffler.com

Schaeffler AG
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Germany
www.schaeffler.com

Approbation du Code de conduite des fournisseurs de Schaeffler

En tant que fournisseur de Schaeffler, nous agissons selon les principes éthiques et juridiques définis dans le présent Code de conduite des fournisseurs. Nous nous engageons à suivre et faire appliquer ces principes au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Par la présente, nous approuvons le Code de conduite des fournisseurs de Schaeffler et confirmons que nous nous conformerons aux principes et exigences susmentionnés du Code de conduite des fournisseurs de Schaeffler en appliquant un code de conduite interne équivalent au sein de notre entreprise.

Date/signature du fournisseur et cachet de l'entreprise ou signature/authentification numérique

Schaeffler AG

Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Germany
www.schaeffler.com
info@schaeffler.com

In Germany:
Phone 0180 5003872
From other countries:
Phone +49 9132 82-0

Every care has been taken to ensure the correctness of the information contained in this publication but no liability can be accepted for any errors or omissions.
© Schaeffler AG
Issued: 2021, August – Version 2.1
This publication or parts thereof may not be reproduced without our permission.